



# ÉTUDE DU PAYSAGE

**GROUPE D'INITIATIVES  
& DE RECHERCHES  
APPLIQUÉES AU MILIEU**



**GROUPE D'INITIATIVES &  
DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU**

**ÉTUDE DU PAYSAGE**  
**SECTEUR:**  
**POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE / VILLE-GUAY**  
**(Ville de Lévis)**

**consultantes en architecture du paysage:**  
**Marie-Michèle Parent**  
**&**  
**Martine Rochefort**

**GIRAM**  
**Mars 1994**



# ÉTUDE DU PAYSAGE

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
CADRE DE L'ÉTUDE.....	ii
MÉTHODOLOGIE.....	iii
ÉTUDE DU PAYSAGE:	
* VOLET 1. DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATION DES PAYSAGES.....	1.1 à 1.11
* VOLET 2. IDENTIFICATION DES PAYSAGES VISIBLE ET SYMBOLIQUE..	2.1 à 2.6
* VOLET 3. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES PAYSAGES.....	3.1 à 3.3
* VOLET 4. PROPOSITION DE MOYENS D'ACTION À PRIVILÉGIER EN FONCTION DES ZONES D'ENJEUX.....	4.1 à 4.4
CONCLUSION.....	v
BIBLIOGRAPHIE.....	vi
LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET FIGURES:	
TABLEAU: MÉTHODOLOGIE .....	iii
TABLEAU: CARACTÉRISATION DES UNITÉS DE PAYSAGE.....	1.9 et 1.10
TABLEAU: INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU.....	2.4 à 2.6
TABLEAU: SENSIBILITÉS DES PAYSAGES .....	3.1 et 3.2
TABLEAU: PROPOSITION DE MOYENS D' ACTIONS À PRIVILÉGIER EN FONCTION DES ZONES D'ENJEUX.....	4.2
CARTE: DÉLIMITATION DE LA ZONE À L'ÉTUDE.....	iv
CARTE: INVENTAIRE DU PAYSAGE: 1A et 1B.....	1.2 et 1.3
CARTE: ZONES D'ENJEUX: 4.A et 4.B.....	4.3 et 4.4
FIGURE: DÉLIMITATION DES UNITÉS DE PAYSAGE.....	1.11
FIGURE: SENSIBILITÉ DES PAYSAGES.....	3.3

## AVANT-PROPOS

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GRAM) s'intéresse depuis nombre d'années au secteur riverain de la Pointe-de-La-Martinière/Ville-Guay. Qu'on se rappelle le colloque sur l'aménagement de la bordure fluviale (1988), la "porte ouverte" dans le boisé de La-Martinière dans le cadre du mois de l'environnement (1990) et les nombreuses interventions et mémoires pour l'acquisition et la protection des sites exceptionnels et panoramiques situés dans le dernier espace rural laurentien de la ville de Lévis.

A proximité du coeur de la capitale, il est possible de découvrir un milieu champêtre, encore peu touché par l'urbanisation, où la topographie procure des vues spectaculaires et uniques sur le tracé du Saint-Laurent, l'île d'Orléans et les Laurentides. Ce paysage marqué par la prédominance des éléments naturels constitue un potentiel culturel et touristique de grande valeur à sauvegarder, non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de l'agglomération de Québec.

Le défi actuel est d'assurer la pérennité à ce patrimoine paysager dans un contexte où les pressions du développement risquent de se manifester avec une intensité accrue dans les années futures.

La présente étude, réalisée par deux spécialistes de l'architecture du paysage dans le cadre du Programme Action-environnement (MAE) vise principalement à démontrer l'intérêt et le potentiel visuels de ce secteur riverain. Ulérieurement, nous devons vérifier comment les utilisations du sol et les aménagements prévus dans le plan d'urbanisme de la ville de Lévis pourront s'insérer dans ce milieu à fort intérêt esthétique sans en détruire les principales composantes.

En conséquence, nous croyons que c'est par une meilleure connaissance des dimensions environnementales et des potentiels diversifiés du territoire que les intervenants politiques, économiques et écologiques régionaux parviendront à une vision et une approche écosystémiques dans l'aménagement de ce secteur. Seule cette démarche pourra assurer dans l'avenir une mise en valeur harmonieuse et respectueuse du milieu naturel et humain dans cette bordure fluviale remarquable.

Gaston Cadrin  
président du Gram

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## REMERCIEMENTS

Tous les organismes et personnes ayant contribué de près ou de loin à cette étude peuvent être assurés que leur collaboration fut grandement appréciée.

Il importe de souligner la participation de la Ville de Lévis, particulièrement ses fonctionnaires, pour services rendus tels que prêts de documents photographiques et autres.

Des remerciements s'imposent à l'égard du ministère de la Culture pour son apport non négligeable en matière de support photographique (voir photos P. Lahoud).

De plus, la précieuse collaboration de Madame Elaine Genest, architecte du paysage, à titre d'expert-conseil en étude du paysage, mérite d'être mentionnée.

Et finalement, la disponibilité et l'implication de membres du GIRAM méritent également les remerciements aussi simples soient-ils.

Les auteures,  
Marie-Michèle Parent & Martine Rochefort

## CADRE DE L'ÉTUDE

Le secteur à l'étude bénéficie d'un riche patrimoine naturel et bâti, d'une qualité esthétique du milieu attribuable en partie à la ruralité du secteur est faisant face à la pointe amont de l'île d'Orléans.

Assurer la préservation et la mise en valeur de ce paysage exceptionnel pose un défi d'aménagement de taille. En effet, le développement éventuel de ce secteur soulève de nombreux questionnements de par la diversité des usages convoités. Les objectifs actuels de la municipalité de même que l'approche de la révision du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Desjardins rendent prioritaire la reconnaissance de la ressource-paysage. Pour ce, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) a entrepris, avec l'appui financier du programme Action-Environnement, une étude du paysage. Elle couvre plus précisément le territoire situé au nord du boulevard de la Rive-Sud, depuis la Pointe-de-La-Martinière jusqu'au pilier de la ligne de transport d'énergie transfluviale à haute tension de l'Hydro-Québec soit, 6 km de rive compris dans les territoires municipaux de Lévis et de Beaumont.

La présente étude devrait permettre de faire ressortir les attraits et potentiels qui font de ce secteur un paysage d'intérêt, de cerner l'accessibilité visuelle à ce paysage, et d'en identifier les zones d'enjeux en fonction de leur sensibilité à d'éventuels développements. Étant donné que la capacité d'intégration de nouveaux équipements et le degré réel d'impact visuel doivent être analysés, classés et visualisés par simulation en fonction de propositions concrètes, il va de soi qu'une étude ultérieure du paysage devra être réalisée dans le cadre du processus d'étude d'impacts environnementaux advenant qu'un projet majeur soit destiné à ce secteur. Cette deuxième phase de l'étude de paysage est reportée à une recherche ultérieure.

Afin d'élargir les connaissances de cette portion du territoire lévisien, différentes études comme celle des composantes biophysiques pourraient avantageusement se greffer à la présente. Également, des scénarios d'action pourraient éventuellement être développés dans le cadre d'une recherche en aménagement.

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## TABLEAU: MÉTHODOLOGIE

\* **Problématique spécifique:** Le défi soulevé pour l'insertion de nouvelles fonctions découle entre autre de la composition paysagère de la zone à l'étude incitant à reconnaître ses potentiels.  
 \* **Zone à l'étude:** Délimitée au nord par le boulevard de la Rive-Sud et le fleuve, la zone s'étend d'ouest en est entre la Pointe-de-La-Martinière et la ligne de transport d'énergie transfluviale à haute tension de l'Hydro-Québec, représentant 6 kilomètres de rive.  
 (Voir la carte: Délimitation de la zone à l'étude)  
 \* **Programme d'inventaire:** Les composantes des paysages concret, visible et symbolique.

### VOLETS

### OBJECTIFS

### ACTIVITÉS

### PRODUITS

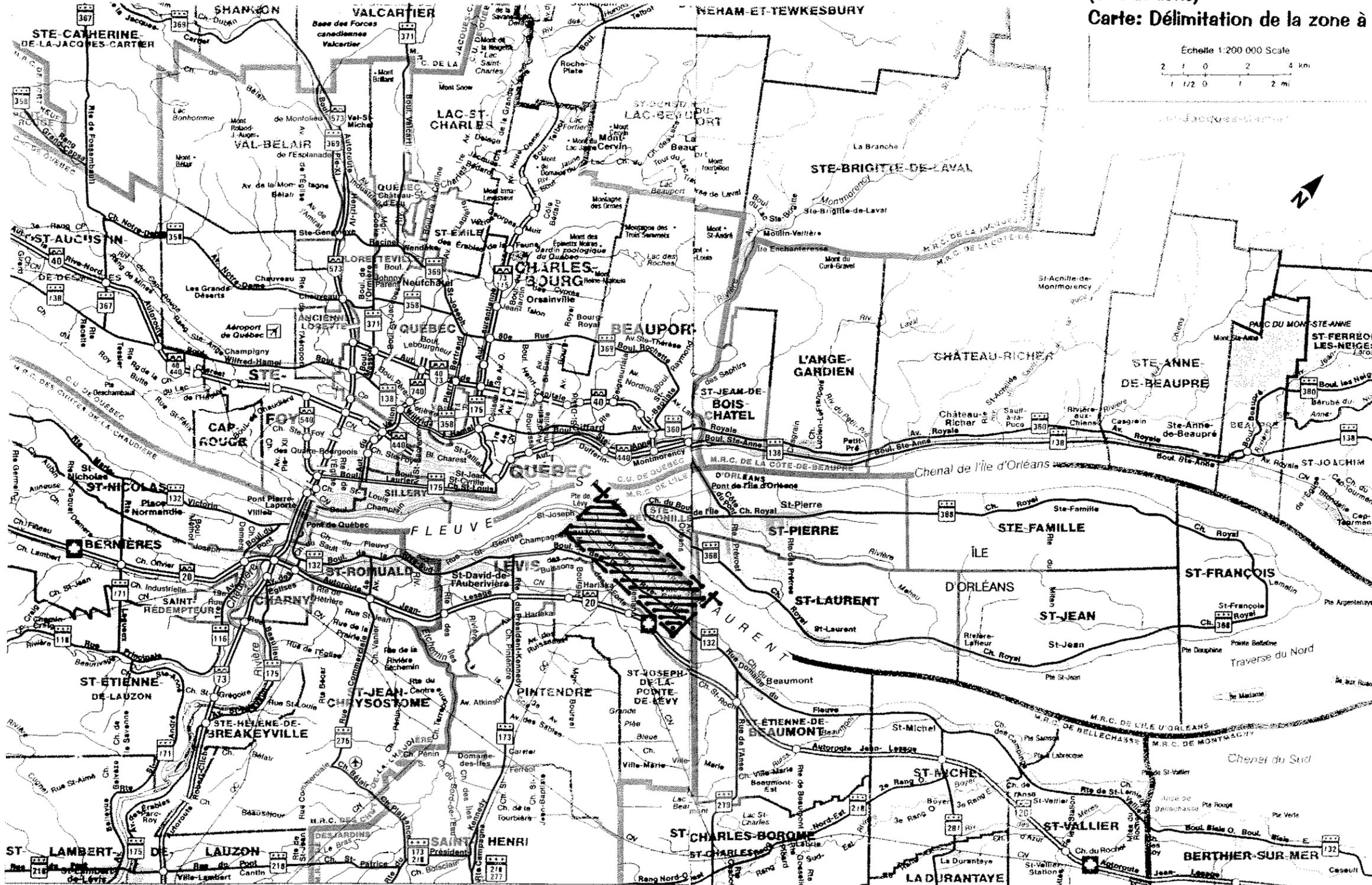
1. DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATION DES PAYSAGES	2. IDENTIFICATION DES PAYSAGES VISIBLE ET SYMBOLIQUE	3. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES PAYSAGES	4. PROPOSITION DE MOYENS D'ACTION À PRIVILÉGIER EN FONCTION DES ZONES D'ENJEUX
* Prise de connaissance, à partir des éléments des milieux naturel et bâti, des données biotiques, abiotiques et anthropiques des composantes structurant le paysage.	* Prise en compte, à partir des ouvrages de référence et de visites de terrain, des données qui s'avèrent être des indicateurs utiles à la compréhension de la valorisation des paysages et de leur symbolique.	* Prise de connaissance des unités de paysage sensibles à l'implantation des multiples projets de développement.	* Prise de connaissance des moyens d'action à promouvoir selon les zones d'enjeux identifiées par l'inventaire des paysages.
* Relevé des éléments environnementaux pertinents, tels: Le relief, le réseau hydrographique, le couvert végétal, les utilisations du sol et les infrastructures, données nécessaires à la réalisation de la délimitation et la caractérisation des unités de paysage.	* Relevé des indicateurs des valeurs et des préoccupations du milieu en ce qui a trait au paysage.	* Évaluation des sensibilités des unités de paysage en regard de la capacité d'absorption et de la valeur qui lui est accordée (qualité intrinsèque du paysage et vocation du milieu).	* Relevé des intentions municipales et régionales en ce qui a trait au développement à l'intérieur de la zone à l'étude. Interprétation de ces intentions sur les cartes d'inventaire et des unités de paysage afin d'identifier les moyens d'action à privilégier.
* Base cartographique indiquant les principales composantes du paysage concret avec une photo-aérienne indiquant la délimitation des unités de paysage présentée avec support photographique et texte explicatif.	* Répertoire photographique des vues d'intérêt depuis la zone à l'étude ainsi que depuis des lieux d'observation stratégique vers cette zone, présentée avec une photo-aérienne indiquant les paysages visible et symbolique.	* Classement des unités de paysage selon leur degré de sensibilité à l'implantation de projets de développement sur une photo-aérienne et texte explicatif.	* Texte explicatif sous forme de tableau, décrivant les zones d'enjeux ainsi que les moyens à privilégier, présenté avec un plan de localisation.

(Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition. Le Groupe Viau inc. 1992)

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## ÉTUDE DU PAYSAGE: SECTEUR POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE / VILLE-GUAY (Ville de Lévis)

Carte: Délimitation de la zone à l'étude



Source: MapArt, 1993, 1:200 000,  
Québec et environs

Limite de la zone à l'étude



GIRAM  
Mars 1994  
Consultantes:  
Marie-Michèle Parent  
& Martine Rochefort

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## VOLET.1

### DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

L'inventaire du paysage concret consiste à colliger les éléments d'information concernant la zone à l'étude, afin d'assurer l'intégration optimale de tous les développements potentiels. L'étude des données de l'inventaire naturel et humain est cartographiée, à l'échelle 1:10 000, où l'on retrouve les composantes suivantes: espace boisé, espace agricole ou en friche, zone urbanisée, fleuve, pente significative et falaise, gravière, réseau hydrographique et route panoramique. (*Voir les cartes d'inventaire 1.A et 1.B et les photos 1.1 et 1.2.*)

#### 1.1 PAYSAGE RÉGIONAL

La zone à l'étude est entièrement localisée au sein de la région naturelle des "Basses-Terres du Saint-Laurent", tel que décrit par le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche dans l'ouvrage: Les parcs québécois, les régions naturelles. Les "Basses-Terres du Saint-Laurent" sont marquées par une vaste plaine au relief uniforme et faiblement incliné vers le fleuve.

Le sous-sol des basses-terres est composé majoritairement de roches sédimentaires: grès, calcaires et schistes. En plusieurs endroits, des escarpements rocheux délimitent de façon abrupte les rives du fleuve. Après la dernière glaciation, la mer de Champlain a recouvert toute cette région naturelle et y a déposé une épaisse couche d'argile et de sable. Les sols ainsi créés sont très fertiles mais à la fois très sensibles à l'érosion, provoquant ainsi des glissements de terrains. (*Bigras, 1992*)

"La présence du fleuve, avec ses nombreuses îles et ses milieux humides de toutes sortes, fait de la région un important couloir migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux, en particulier les anatidés." (*Bigras, 1992, p.95*) "La visite de ces sites, au printemps, devient un rituel annuel pour de plus en plus de spectateurs, tant expérimentés que novices". (*Bigras, 1992, p.95*) (*Voir photo 1.3*)

#### 1.2 PAYSAGES TYPES

Les paysages types correspondent à des sous-espaces régionaux qui se caractérisent par un agencement ou un mode d'organisation particulier des composantes des milieux naturels (relief, réseau hydrographique, couvert végétal) et humain. (Le Groupe Viau inc., 1992). Le découpage des paysages types est effectué par l'identification des éléments structurants du paysage: les traits majeurs du paysage, la présence répétitive des phénomènes physiques et les interruptions perceptibles dans la distribution de phénomènes ou de composantes du milieu. Les traits majeurs du paysage peuvent prendre la forme de lignes de force ou de points focaux.

Cette zone à l'étude se compose de deux paysages types distincts:

- le paysage type des escarpements du fleuve Saint-Laurent.
- le paysage type des terrasses du fleuve Saint-Laurent.

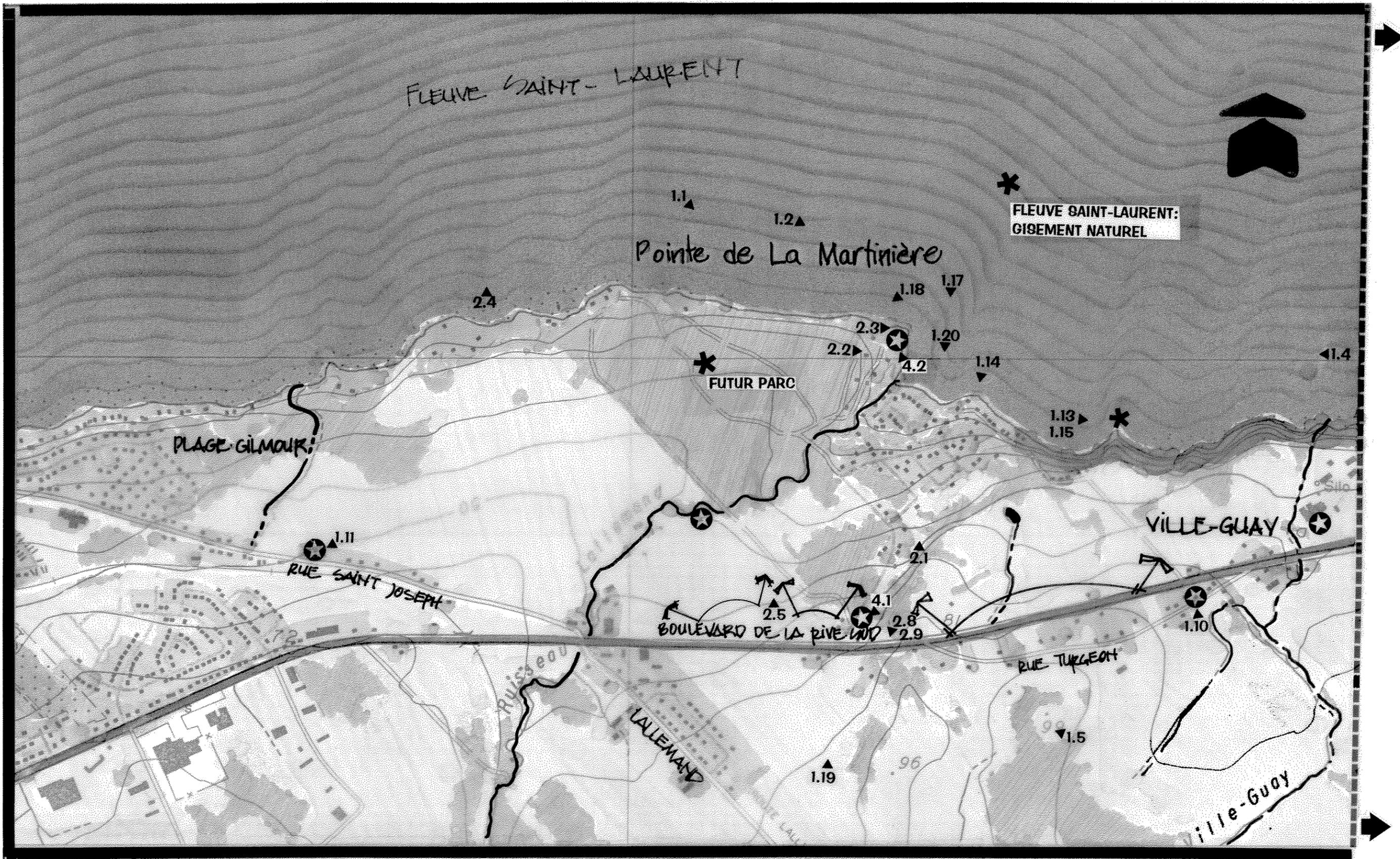
##### 1.2.1 PAYSAGE TYPE DES ESCARPEMENTS DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Caractérisé par son plan d'eau, le paysage type des escarpements du fleuve Saint-Laurent représente l'élément-spectacle du territoire à l'étude. Celui-ci scinde en deux le paysage selon un axe structural nord-est/sud-ouest. Considéré davantage estuarien que fluvial, les caractéristiques hydrologiques du fleuve Saint-Laurent sont une eau devenue saumâtre et un courant réversible à cause d'une marée d'eau douce. Les marées d'amplitudes plus élevées sont dans le secteur à l'étude, soit de 6 mètres.

Ce trait majeur, prenant la forme d'une ligne de force, est déterminé sur la rive sud du fleuve par des falaises abruptes dont l'escarpement varie de 30 à 122 mètres au point culminant où le Fort n° 1 de la Pointe-de-Lévis est situé. (*Daniel Arbour et Associés, 1990*) Le littoral est également marqué par une alternance d'anses et de caps. (*Voir photo 1.4*)

##### 1.2.2 PAYSAGE TYPE DES TERRASSES DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Caractérisé par une morphologie en terrasse, ce paysage type représente l'élément-promontoire naturel de la vue à l'étude, déterminant ainsi une série de points focaux construits lors de l'abaissement de la mer dite Champlain. Ces terrasses du fleuve sont principalement occupées par l'exploitation agro-forestière ce qui leur accorde une ruralité typique des basses-terres du Saint-Laurent. (*Voir photo 1.5*)

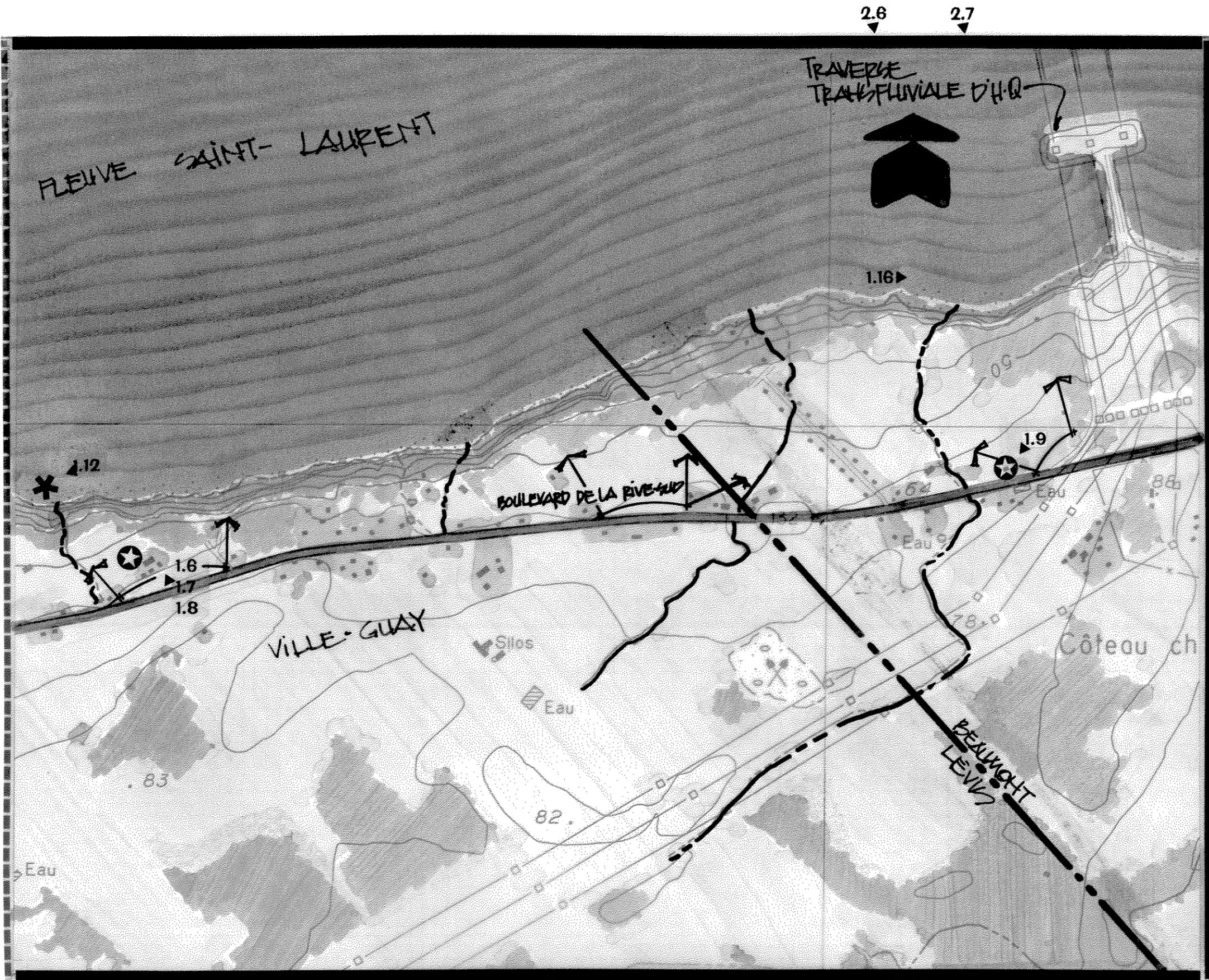


1.3  
**ÉTUDE DU PAYSAGE:**  
**SECTEUR POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE / VILLE-GUAY**  
 (Ville de Lévis)

Carte d'inventaire 1.A  
 1:10 000  
 Source: MER, 1992, 1:20 000,  
 Québec 21L 14-200-0102

Consultantes:  
 Marie-Michèle Parent  
 & Martine Rochefort

GIRAM  
 Mars 1994



-  ESPACE BOISÉ
-  ESPACE AGRICOLE: CULTIVÉ OU EN FRICHE
-  PLANTATION
-  ZONE URBANISÉE
-  FLEUVE SAINT-LAURENT
-  PENTE SIGNIFICATIVE ET FALAISE
-  GRAVIÈRE
-  RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
-  ROUTE PANORAMIQUE
-  ÉLÉMENT PARTICULIER (Gisement naturel)
-  BÂTIMENT PATRIMONIAL (Gisement culturel)
-  RÉFÉRENCE PHOTOS
-  LIMITE MUNICIPALE
-  OUVERTURES VISUELLES

ÉTUDE DU PAYSAGE:  
 SECTEUR POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE / VILLE-GUAY  
 (Ville de Lévis)

Carte d'inventaire 1.B  
 1:10 000  
 Source: MER, 1992, 1:20 000,  
 Québec 21L 14-200-0102

Consultantes:  
 Marie-Michèle Parent  
 & Martine Rochefort

GIRAM  
 Mars 1994

# ÉTUDE DU PAYSAGE

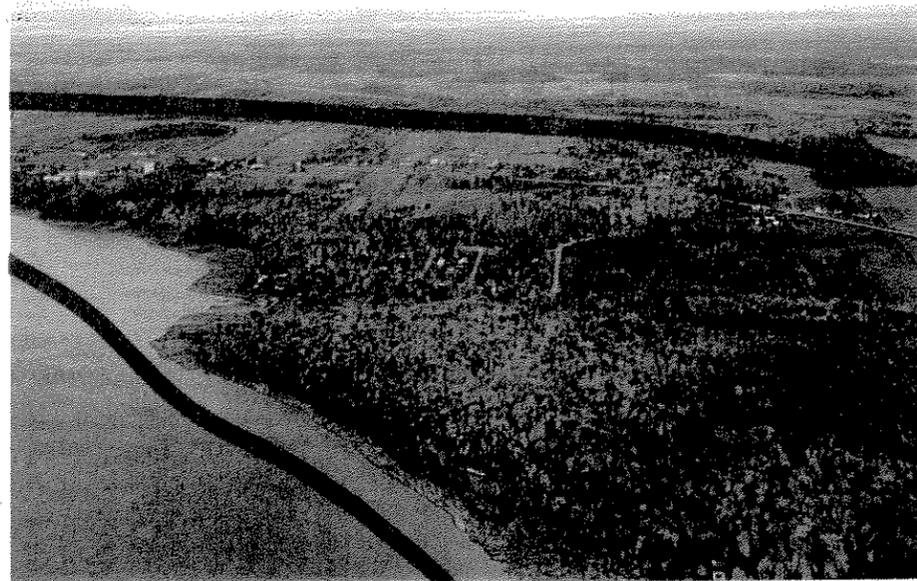


Photo 1.1

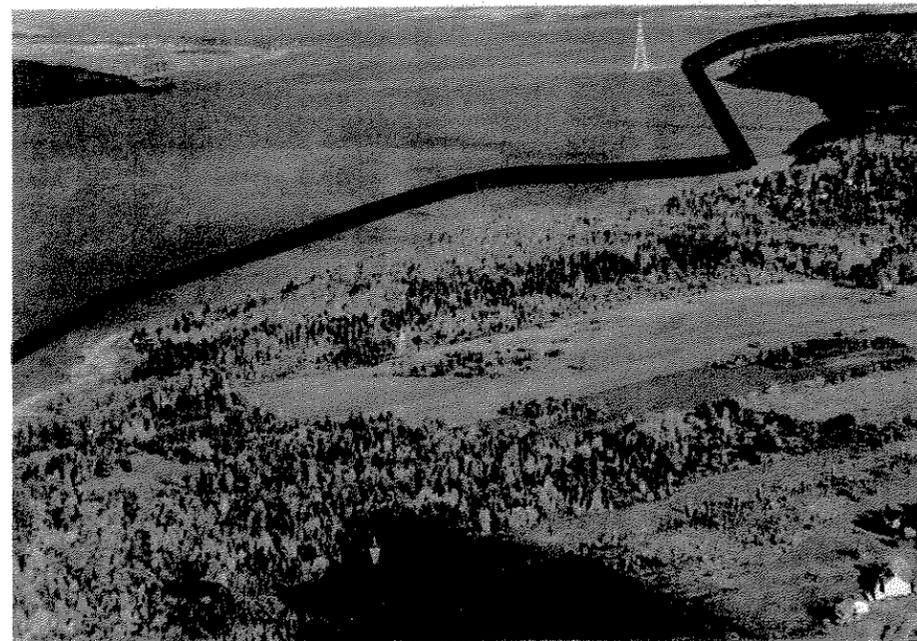


Photo 1.2

## Photo 1.1

Vue du secteur ouest de la zone à l'étude, soit à partir de la Pointe-de-La-Martinière jusqu'à l'école Sainte-Famille. Le boulevard de la Rive-Sud délimite le sud de la zone, tandis que le fleuve joue ce rôle au nord.

Source: G. Cadrin

## Photo 1.2

Vue de la bordure riveraine de l'ensemble de la zone à l'étude, s'étendant de la grève Gilmour à la ligne à hautes tensions transfluviale, d'Hydro-Québec.

Source: G. Cadrin

## Photo 1.3

Paysage régional des "Basses-Terres du Saint-Laurent." En premier plan le secteur lévisien à l'est de la rue Monseigneur Bourget; en second plan, le fleuve et l'île d'Orléan; en troisième plan, la Rive-Nord, à Beauport; et en quatrième plan, les Laurentides. La zone à l'étude se situe en aval de ce cadre topographique.

Source: Ville de Lévis

## Photo 1.4

Paysage type des escarpements du fleuve Saint-Laurent. Paysage en changement continu dû aux marées de fortes amplitudes, au sous-sol friable et aux déboisement des falaises pour donner place à des bâtiments et routes.

Source: P. Lahoud, ministère de la Culture

## Photo 1.5

Paysage type des terrasses du fleuve Saint-Laurent. La ressource-paysage de cet ensemble est représentative de la trame rurale retrouvée dans la vallée du Saint-Laurent. Le relief en terrasse vers le fleuve crée un promontoire naturel permettant des vues spectaculaires sur le tracé du fleuve Saint-Laurent.

Source: P. Lahoud, ministère de la Culture

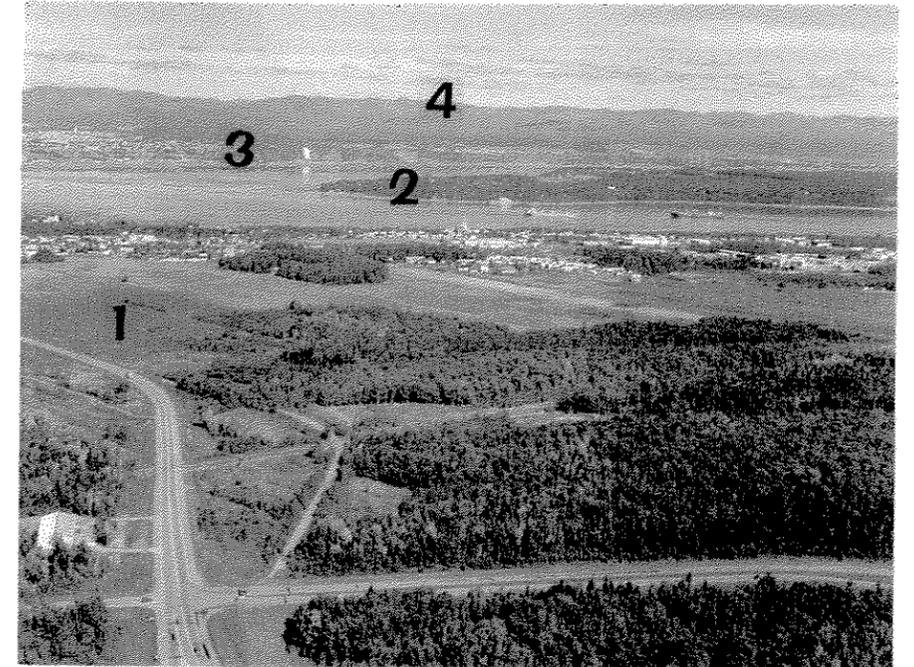


Photo 1.3



Photo 1.4

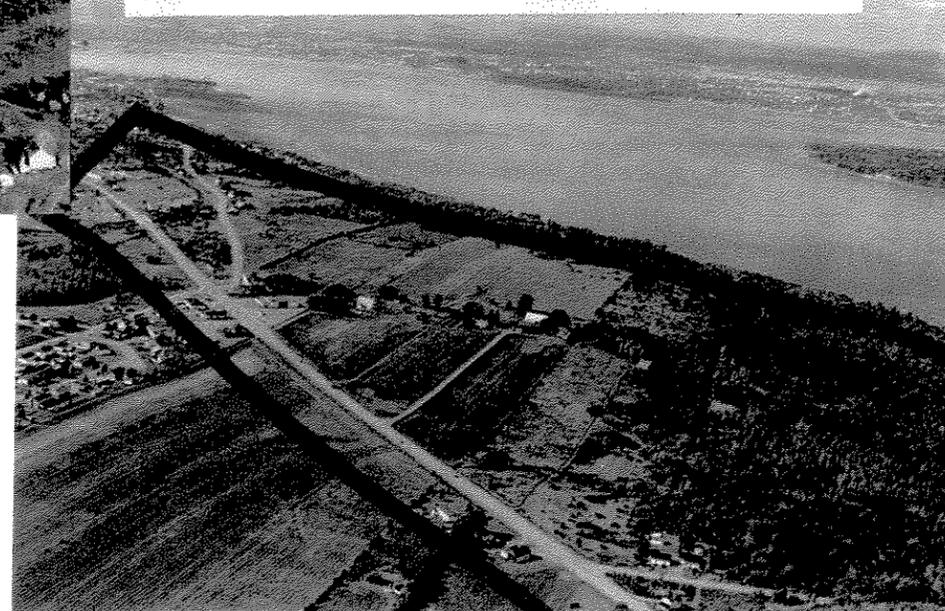


Photo 1.5

# ÉTUDE DU PAYSAGE



Photo 1.6



Photo 1.9



Photo 1.7



Photo 1.8

## Photos 1.6, 1.7 et 1.8

Maison monumentale néo-éclectique du début du 20<sup>e</sup> siècle. Ferme Bégin. Organisation structurale typique de la ferme ancestrale implantée dans la vallée du Saint-Laurent. Ferme-témoin des activités agricoles pratiquées depuis la colonisation au 17<sup>e</sup> siècle représentant à la fois un gisement naturel et culturel.

SOURCE: O. Cadrin

## Photo 1.9

Un des nombreux témoins de l'architecture traditionnelle en bordure du chemin du Roy (route 132).

SOURCE: O. Cadrin

# ÉTUDE DU PAYSAGE



Photo 1.10

## Photo 1.10

Maison Guay, rue Turgeon. Résidence ancestrale d'esprit français en pièce sur pièce. Patrimoine bâti le plus ancien du secteur (v. 1735).

Source: G. Cadrin

## Photo 1.11

#761, rue Saint-Joseph, quartier Guay. Maison de style néo-classique, construite en 1840, qui représente un des rares édifices du quartier Guay qui a conservé toutes ces composantes architecturales d'origine.

Source: M. Rochefort

## Photo 1.12

Vestige d'une lisse fixe de pêche à l'anguille, qui servait autrefois à fixer des perches et filets afin de capturer les anguilles lors de la marée descendante. Pêche traditionnelle pratiquée jusqu'aux années '70 à plusieurs endroits le long de la grève à l'intérieur de la zone à l'étude.

Source: G. Cadrin

## Photo 1.13

La bordure fluviale de la zone à l'étude est composée majoritairement de roches sédimentaires: grès, calcaires et schistes qui, au gré des marées, nous révèlent des modulations aux formes, aux textures et aux couleurs multiples.

Source: G. Cadrin

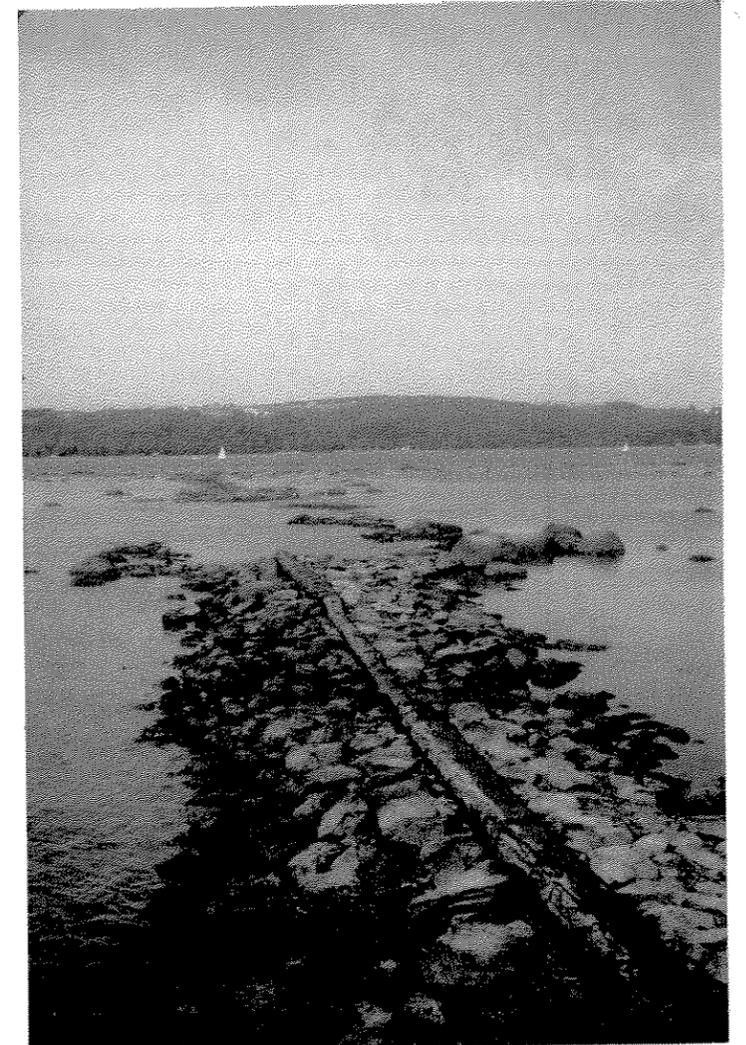


Photo 1.12



Photo 1.11



Photo 1.13

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## 1.3 UNITÉS DE PAYSAGE

Les paysages types de la zone à l'étude sont par ailleurs composés de sous-unités communément nommées unités de paysage. L'unité de paysage est un espace se caractérisant par un degré d'ouverture ou d'accessibilité visuelle, par un mode d'utilisation et d'organisation de l'espace et par un degré d'appréciation distinct.

La zone d'étude se compose de quatre classes différentes d'unités de paysage, soit les unités à caractère riverain, forestier, agricole et anthropique.

Les **unités de paysage à caractère riverain** se composent d'unités délimitées par le fleuve. Les **unités de paysage à caractère forestier** se composent d'unités déterminées par un couvert de végétation arborescente dominante, soit des unités à caractère boisé. Les **unités de paysage à caractère agricole** se distinguent par une végétation herbacée dominante, soit des unités déterminées par une terre en culture ou en friche. Les **unités de paysage à caractère anthropique** se distinguent par une concentration d'éléments construits de type: villageois, quartier résidentiel, hameau extra-urbain, institutionnel et commercial.

### Photo 1.14

Unité de paysage à caractère anthropique de villégiature déterminée par le plan d'eau et la falaise boisée. L'attrait et l'ouverture visuelle optimale de la ressource-paysage a incité l'implantation de nombreuses résidences secondaires. (Unité #1.4.1)

Source: M. Rochefort

### Photo 1.15

Unité de paysage à caractère riverain déterminée par le fleuve et la falaise boisée. L'ouverture visuelle engendre un degré d'accessibilité visuel très élevé. (Unité #1.1.2)

Source: G. Cadrin

### Photo 1.16

Unité de paysage à caractère riverain et forestier déterminée par le plan d'eau, la grève et la falaise. L'accessibilité visuelle du fleuve est élevée et variée. (Unité #1.1.1)

Source: G. Cadrin

Le **paysage type des escarpements du fleuve Saint-Laurent** se compose de quatre unités de paysage dont: #1.1.1, #1.1.2, #1.4.1 et #1.4.7

Le **paysage type des terrasses du fleuve Saint-Laurent** se compose de quatorze unités de paysage dont: #1.2.1, #1.2.2, #1.3.1, #1.3.2, #1.3.3, #1.3.4, #1.4.2, #1.4.3, #1.4.4, #1.4.5, #1.4.6, #1.4.8, #1.4.9 et #1.4.10.

(Voir le tableau: Caractérisation des unités de paysage, la figure: Délimitation des unités du paysage et le répertoire photographique.)



Photo 1.14

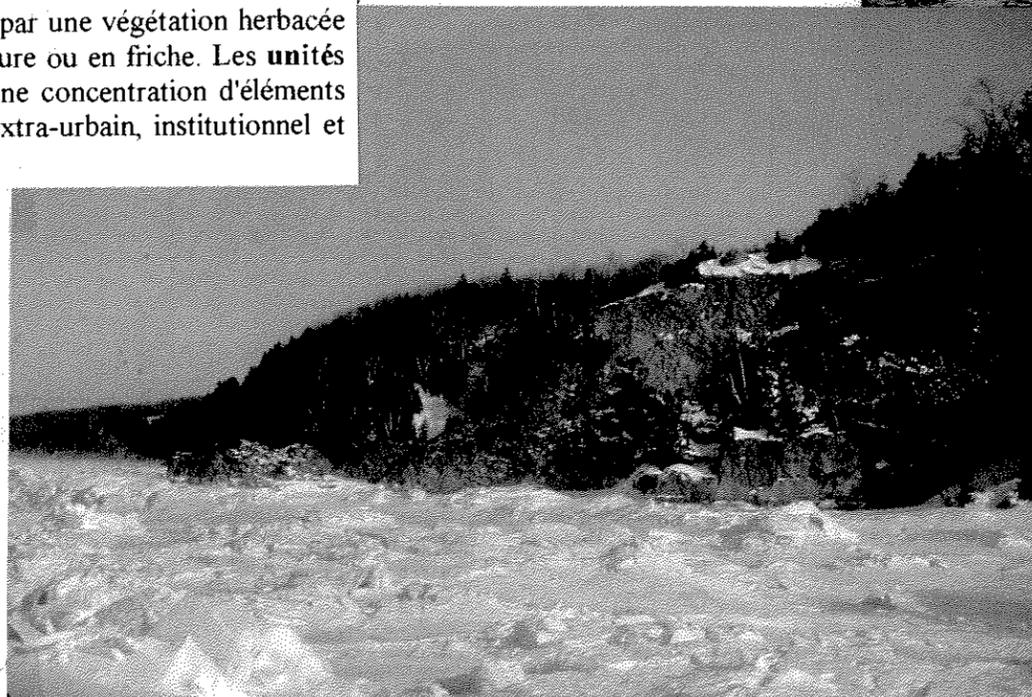


Photo 1.15

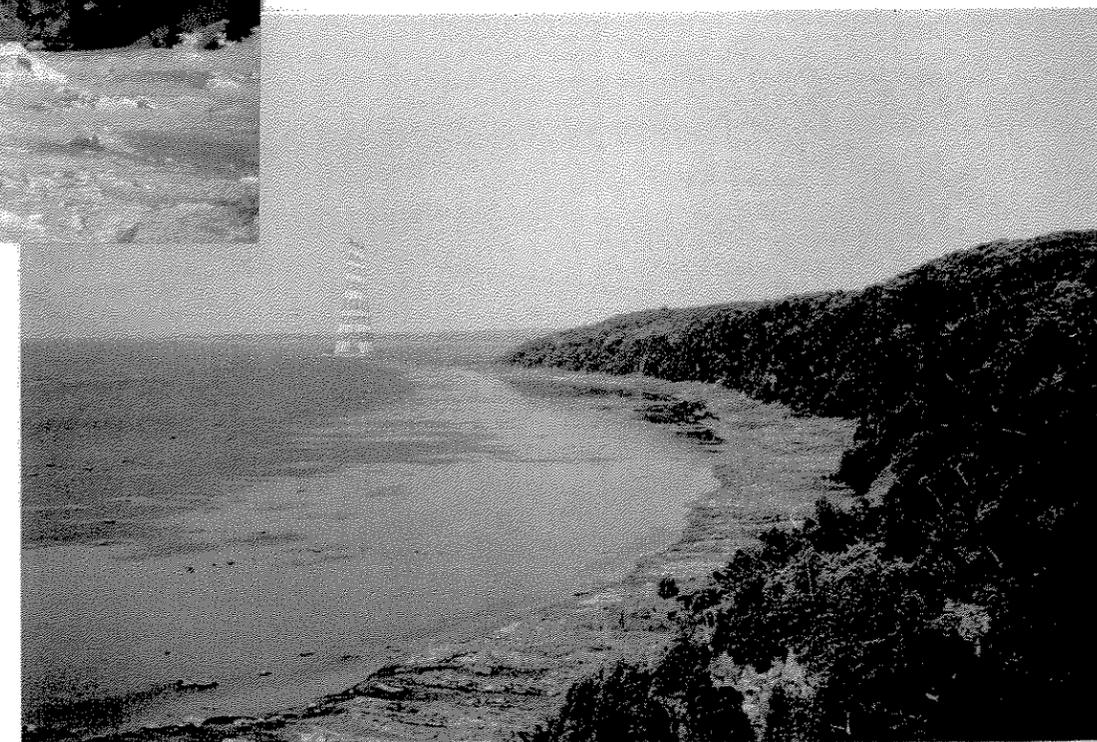


Photo 1.16

# ÉTUDE DU PAYSAGE

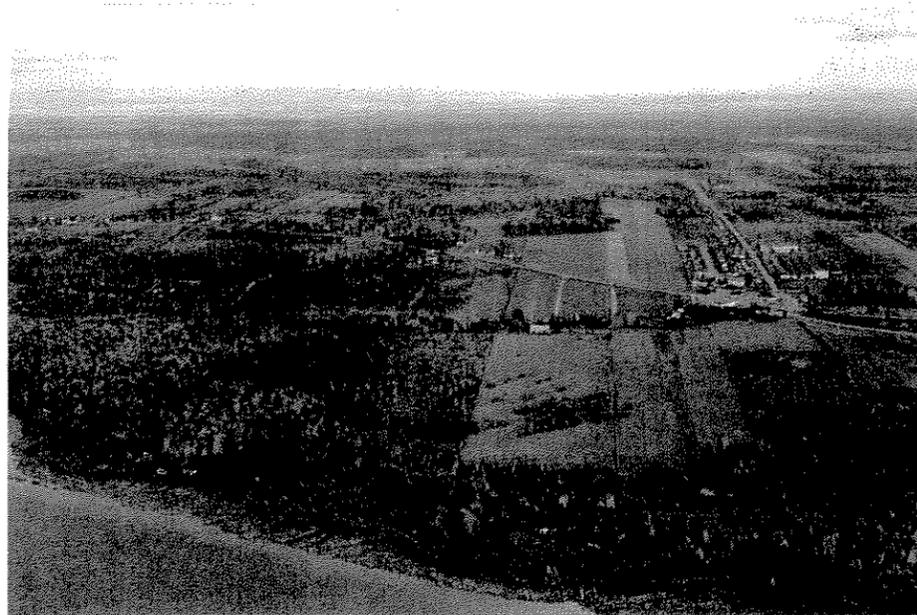


Photo 1.17

## Photos 1.17 et 1.19

Unité de paysage à caractère anthropique de type rural déterminée par un paysage champêtre composé de bâtiments de ferme implantés selon les divisions seigneuriales d'antan, de terre en culture ou en friche et de boisé. La faible densité d'occupation du sol ajoutée à une dénivellation progressive vers le fleuve permet une ouverture visuelle très élevée du tracé du fleuve. (Unité #1.4.10)

Source: O. Cadrin

## Photo 1.18

Unité de paysage à caractère forestier déterminée par un couvert végétal mixte et délimitée par la falaise et différents développements résidentiels. L'ouverture visuelle étant limitée par le boisé dense et les vues ponctuelles, le degré actuel d'accessibilité visuelle de la ressource-paysage est faible. Par contre, la configuration en forme de pointe s'avancant dans le fleuve, combinée à la dénivellation de celle-ci, engendrent un degré d'ouverture très élevé de la ressource-paysage de par les vues panoramiques tant sur l'île d'Orléans, l'estuaire et les falaises qui encadrent le fleuve (voir photo 2.2). (Unité #1.2.2)

Source: O. Cadrin

## Photo 1.20

Unité de paysage à caractère anthropique de type hameau extra-urbain déterminée par les îlots d'habitations et le couvert forestier. La densité d'occupation du sol engendre un degré d'accessibilité visuel faible. (Unité #1.4.6)

Source: O. Cadrin

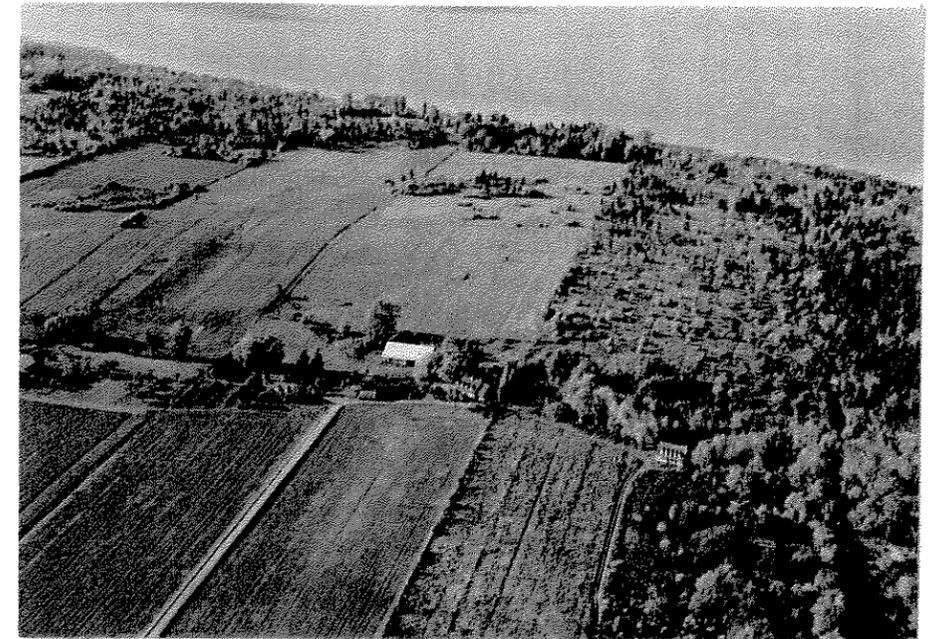


Photo 1.19



Photo 1.18



Photo 1.20

# ÉTUDE DU PAYSAGE

UNITÉ	DESCRIPTION	REF PHOTOS
-------	-------------	------------

## Unités de paysage à caractère riverain

1.1.1	Unité de paysage à caractère riverain et forestier déterminée par le plan d'eau, la grève et la falaise; l'attrait du fleuve a poussé quelques villégiateurs à s'y implanter. L'accessibilité visuelle du fleuve et de la rive opposée est élevée et variée.	1.14 2.4
1.1.2	Unité de paysage à caractère riverain et forestier déterminée par le plan d'eau et le relief; la grande ouverture visuelle engendre un degré d'accessibilité visuelle très élevé du fleuve et de la rive opposée.	1.15 1.16

## Unités de paysage à caractère forestier

1.2.1	Unité de paysage à caractère forestier déterminée par la falaise et différents développements anthropiques; composé majoritairement d'espèces feuillues, le couvert végétal présente ponctuellement des groupements de conifères. La végétation dense implique un degré d'accessibilité moyen à faible de la ressource-paysage.	
1.2.2	Unité de paysage à caractère forestier déterminée par le couvert végétal et l'occupation du sol par des bâtiments représentant la ruralité; la dénivellation importante vers le fleuve et la grande ouverture visuelle engendre un degré d'accessibilité visuelle très élevé de la ressource-paysage.	1.18

## Unités de paysage à caractère agricole

1.3.1	Unité de paysage à caractère agricole déterminée par le couvert végétal en friche; la dénivellation importante vers le fleuve et la grande ouverture visuelle engendre un degré d'accessibilité visuelle très élevé de la ressource-paysage.	2.5
1.3.2	Unité de paysage à caractère agro-forestier déterminée par la falaise, le couvert végétal et divers développements anthropiques; la dénivellation marquée et la très faible densité d'habitation engendre un degré d'accessibilité visuel très élevé de la ressource-paysage.	2.8 2.9
1.3.3	Unité de paysage à caractère agricole déterminé par un couvert végétal en friche; la pente douce des terrasses vers le fleuve accompagnée d'une ouverture visuelle moyenne permet un degré d'accessibilité visuelle élevé de la ressource-paysage.	

## TABLEAU: CARACTÉRISATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

UNITÉ	DESCRIPTION	REF PHOTOS
-------	-------------	------------

## Unités de paysage à caractère agricole (suite)

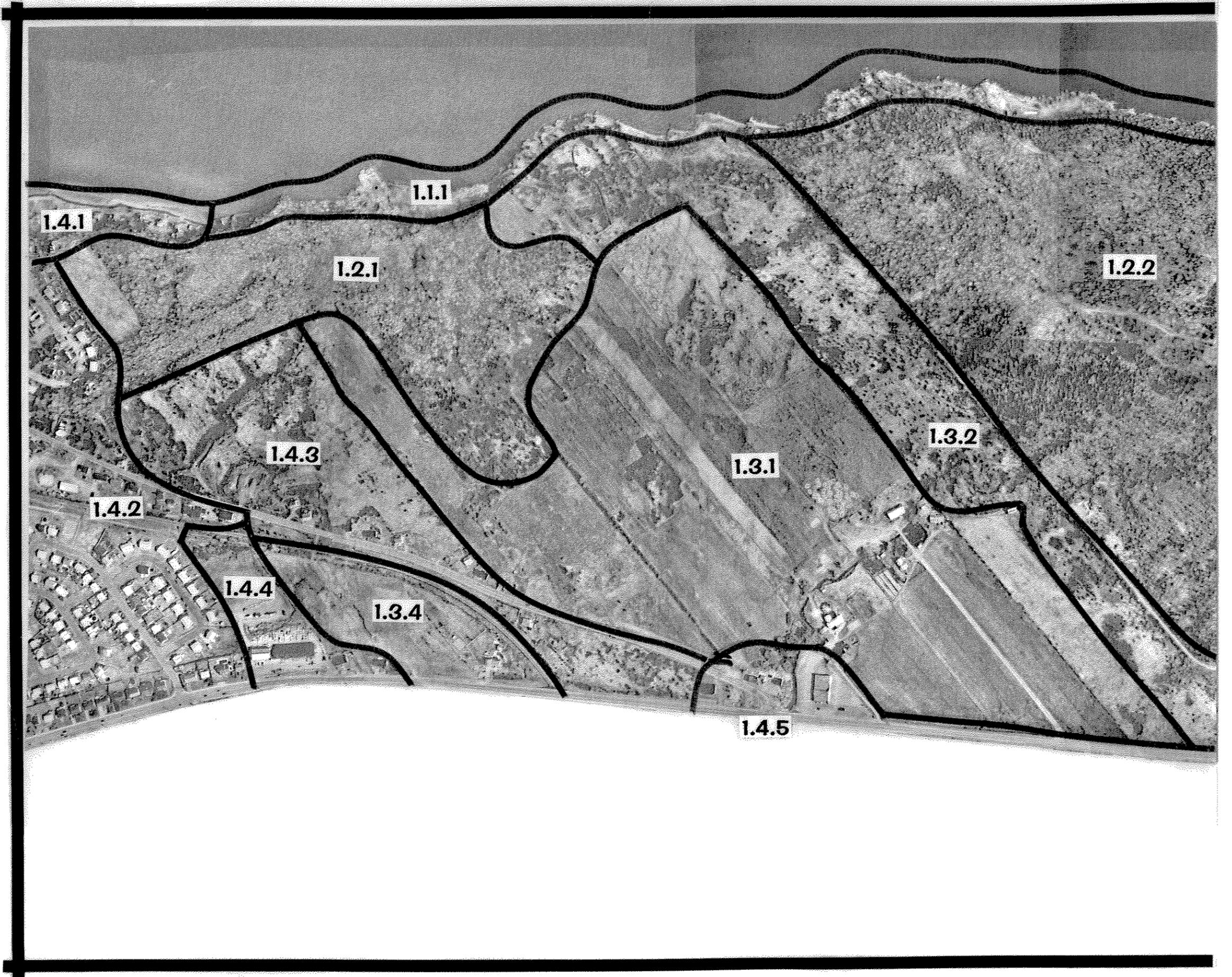
1.3.4	Unité de paysage à caractère agricole déterminée par un couvert végétal en friche; la pente douce des terrasses vers le fleuve accompagnée d'une ouverture visuelle moyenne permet un degré d'accessibilité visuelle élevé de la ressource-paysage.	
-------	---	--

## Unités de paysage à caractère anthropique

1.4.1	Unité de paysage à caractère anthropique de villégiature (chalets et résidences secondaires) déterminée par le plan d'eau et la falaise boisée, l'ouverture visuelle remarquablement élevée permet un degré d'accessibilité visuelle optimale du fleuve et de l'île d'Orléans.	1.14
1.4.2	Unité de paysage à caractère anthropique de type quartier résidentiel, déterminée par une majorité de résidences unifamiliales, représentant la limite urbanisée du secteur est de la municipalité; la densité d'occupation impose un degré d'accessibilité visuelle faible à très faible de la ressource-paysage.	
1.4.3	Unité de paysage à caractère anthropique de type villageois délimitée par le couvert végétal et les terres en culture. La faible densité d'occupation et la dénivellation progressive vers le fleuve engendre un degré d'accessibilité visuelle élevé de vues d'intérêt panoramique.	
1.4.4 & 1.4.5	Unité de paysage à caractère anthropique de type commercial déterminée par des bâtiments et des infrastructures, délimitée par des résidences et des terres en friche. L'urbanisation implique un degré d'accessibilité de faible à très faible de la ressource-paysage.	
1.4.6	Unité de paysage à caractère anthropique de type hameau extra-urbain déterminée par le couvert végétal, la falaise et la villégiature; le relief varié et le couvert végétal engendre un degré d'accessibilité faible de la ressource-paysage.	1.20
1.4.7	Unité de paysage à caractère anthropique de villégiature déterminée par le plan d'eau, le couvert végétal et un hameau extra-urbain; la faible densité d'occupation et surtout la proximité avec le plan d'eau engendre un degré d'accessibilité visuelle très élevé.	

TABLEAU: CARACTÉRISATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

UNITÉ	DESCRIPTION	REF PHOTOS
<b>Unités de paysage à caractère anthropique (suite)</b>		
1.4.8	Unité de paysage à caractère anthropique déterminée par le couvert végétal et le relief; l'ouverture visuelle engendre un degré d'accessibilité visuelle très élevé de la ressource-paysage.	
1.4.9	Unité de paysage à caractère anthropique de type institutionnel déterminée par la falaise et le couvert végétal; l'ouverture visuelle engendre un degré d'accessibilité visuelle élevé.	
1.4.10	Unité de paysage à caractère anthropique de type rural déterminée par un paysage champêtre composé de bâtiments de ferme implantés selon les divisions seigneuriales d'antan, de terre en culture ou en friche et de boisé. La faible densité d'occupation du sol permet une ouverture visuelle très élevée du tracé du fleuve.	1.17 1.19



FLEUVE SAINT-LAURENT

1.X.X UNITÉ DE PAYSAGE



1:5 000

Source: MER, 8 mai 1993 21L 14 37

HM93016: photos 1 à 6 et 22 à 26

GIRAM

Mars 1994

Consultantes:

Marie-Michèle Parent

& Martine Rochefort

ÉTUDE DU PAYSAGE:

SECTEUR POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE / VILLE-GUAY

(Ville de Lévis)

Figure: Délimitation des unités de paysage page 1.11